

KEOLA CONSULTING

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables de la région
Île de France

LOGI TANKS

Société par action simplifiée unipersonnelle au capital de
35 000 euros

Siège Social : 114 rue marceau 93100 Montreuil

APPORT EN NATURE
Par Monsieur HIMOUR Nabil

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

KEOLA CONSULTING

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables de la région
Ile de France

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Par décision à l'unanimité des associés en date du 30 Avril 2026, la société LOGI TANKS a bien voulu nous désigner en qualité de commissaire en apports.

Notre mission étant d'établir un rapport étant d'établir un rapport sur l'évaluation des apports en nature que Monsieur HIMOUR Nabil envisage de faire à l'occasion l'apport en nature pour la création de la société LOGI TANKS.

Nous avons l'honneur, de vous rendre compte de l'accomplissement de notre mission, en précisant qu'à aucun moment nous nous sommes trouvés dans l'un des cas visés par les dispositions légales instituant des incompatibilités, interdictions et déchéances pour l'exercice de cette mission.

Le présent rapport subdivisera comme suit :

- 1- Description de l'opération
- 2- Désignation des apports
- 3- Evaluation et vérification des apports
- 4- Rémunérations des apports
- 5- Conclusion

KEOLA CONSULTING

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables de la région
Ile de France

1- DESCRIPTION DE L'OPERATION

Monsieur HIMOUR Nabil nous a exposé son projet de créer une société par actions simplifiées unipersonnelle au capital de 35 000 euros, dont le capital en nature serait libéré de l'apport en nature de matériel de transports.

2- DESIGNATION DES APPORTS

1/ Monsieur HIMOUR Nabil apporte à la société LOGI TANKS (article 7) sous les garanties Extraordinaires de fait et de droit :

- Matériel de transports : 35 000€ (remorque FRUEHAUF CZ970 KE)

TOTAL

35 000€

Lesdits biens évalués à la somme de trente-cinq mille euros.

3- EVALUATION ET VERIFICATION DES APPORTS

Aux termes de l'acte de désignation du commissaire des apports, il ressort que la valeur des matériels apportés résulte du prix à payer par Monsieur HIMOUR Nabil .

La référence retenue pour valoriser les matériels apportés me paraît justifiée compte tenu de la proximité de réalisation de l'opération.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la méthode retenue. Notre approche étant basée sur la valeur historique de l'acquisition.

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour :

- Vérifier la réalité des apports
- Contrôler la valeur attribuée aux apports

Pour ce faire, nous avons notamment pris connaissance de l'entreprise sur place et sur pièces nous avons examiné, au sens d'un examen limité et nous nous sommes entretenus avec le Président.

KEOLA CONSULTING

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables de la région
Ile de France

4- REMUNERATION DES APPORTS

En rémunération des apports désigné, évalué à 35 000 euros, il sera attribué à :

- L'apporteur Monsieur HIMOUR Nabil de 100 parts sociale de 350.00€
entièrement libérée de la SAS LOGI TANKS

5- CONCLUSION

Sur la base de os travaux, nous concluons que la valeur proposée par 'l'apport s'élevant à 35 000 euros n'est pas surévaluée, et en conséquence que cette valeur est au moins égale au montant de l'augmentation de la valeur nominative des parts sociales soit de 35 000 euros avec une valeur nominative de 350.00 euros.

Pantin, le 30/04/2026.HESSOU

Calixte Paulin
Expert-comptable – Commissaire aux apports

